

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319693

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI**

**OBJET : Soutien au mouvement sportif - Aide à l'équipement des associations sportives -
3ème répartition 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°4 du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2017, un crédit a été voté afin d'attribuer des subventions d'investissement aux associations sportives, affiliées à une fédération sportive agréée, et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande.

Le but général de ces aides est de permettre aux clubs et comités de disposer des locaux et des matériels sportifs nécessaires à leur activité. A ce titre, les conditions de recevabilité suivantes sont proposées : - existence d'un autofinancement du club.

- rejet des projets déjà réalisés au moment de la demande.

En outre, trois critères ont permis d'établir un ordre de priorité entre les demandes reçues :

- le nombre de licenciés du club et son activité sportive.

- priorité accordée aux projets d'aménagement et/ou de rénovation des locaux (sièges sociaux) et des installations sportives.

- subventions d'investissements éventuellement accordées les années précédentes à la même association.

Ainsi, 12 subventions sont proposées pour un montant total de 184 469 € et, réparties de la façon suivante :

- 10 subventions présentées dans le tableau annexé (intitulé : Equipement programme mobilier - CP du 14 septembre 2018), pour un montant total de : 110 469 €

- 2 subventions présentées dans le tableau annexé (intitulé : Equipement programme immobilier - CP du 14 septembre 2018), pour un montant total de : 74 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL